

Les Ecoles de Quebec

LEUR CONDITION ACTUELLE

PROPHETIE REALISEE

LE PROGRES N'EST PAS DU AU SYSTEME

**UNIFORMITE NECESSAIRE DE LA TAXE
SCOLAIRE**

DISTRIBUTION SUIVANT LES BESOINS

**La Première génération qui estimera l'éducation
à sa juste valeur n'est pas encore
formée**

QUÉBEC, 31 octobre.—J'ai eu aujourd'hui l'avantage, je ne dirai pas d'une entrevue, mais d'une réelle consultation officielle de la part d'un des hommes que l'on peut considérer comme faisant autorité en matière d'éducation et de législation. Ainsi que la grande majorité des personnes compétentes que l'on peut rencontrer à Québec, il n'est pas à même d'exprimer ses vues sous sa propre signature, mais il est heureux de profiter de l'hospitalité d'un journal.

Voici ce qu'il m'a dit :

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on critique nos lois scolaires ; lorsque le présent système fut mis en vigueur, il ne manqua pas de gens intelligents qui en indiquèrent les défauts et prédirèrent les conséquences qui devaient en découler pour l'avenir. Je me permettrai de vous signaler un de ces hommes-là.

En 1888, Etienne Parent qui n'a jamais eu son égal comme économiste, ni comme philosophe dans le journalisme canadien, disait au sujet de l'Acte de l'Instruction Publique :

"Tout le monde connaît cette devise de Solon qu'il n'avait pas donné à Athènes les meilleures

lois mais celles qui convenaient le mieux au peuple athénien." N'avons-nous pas, dans la préparation de notre Acte d'éducation oublié cet axiome du législateur athénien ?

"Je considère que c'est une faute capitale dans notre système d'instruction publique, d'avoir confié un mécanisme d'administration compliqué à un peuple qui n'est pas encore familier avec les rudiments de l'art de l'enseignement. A ceux qui ont lu nos lois d'éducation, il est inutile d'indiquer les difficultés qui se sont soulevées dès le début, que nous avons rencontrées dès les premiers pas. Le premier obstacle surmonté, il nous a fallu trouver le temps, l'attention et l'argent nécessaires pour appliquer la loi ; c'est alors que nous nous sommes trouvés en train de prêcher les beautés de l'ouïe et de la vue à des sourds et des aveugles.

"Personne n'est plus partisan que moi de la décentralisation en matière municipale ; mais si pour avoir des écoles et de bonnes écoles, nous sommes obligés d'enlever au peuple sa part où une partie de sa part dans l'administration des écoles, nous ne devons pas hésiter un instant. Elevons d'abord une génération d'enfants ; lorsque ces enfants auront grandi et connaîtront la valeur de l'éducation, ils nous faciliteront l'introduction d'un système plus parfait et plus démocratique.

"Je désire que la législature elle-même, l'exécutif, directement ou par des agents, se charge de tout ce qui concerne l'imposition, la perception et la distribution des taxes d'écoles et cela, pour protéger les autorités locales contre l'opposition et le mauvais vouloir de ceux qui les entourent et au milieu de qui elles doivent agir. Il est de la plus haute importance pour le succès de tout système d'éducation, d'affranchir les agents qui doivent l'appliquer sur les lieux de tout ce qui pourrait les exposer à la défaveur populaire".

Si je vous fais cette longue citation, c'est qu'elle constitue une réelle prophétie. La voix d'Etienne Parent ne fut pas écouteée en 1848 et aujourd'hui, après un demi siècle de dépenses et d'effort nous nous trouvons encore au point de départ. La violente opposition qui avait accueilli la législation scolaire de 1847 s'apaisa après quelques années, mais je regrette de dire que ce calme ne fut pas le résultat d'un progrès du sentiment populaire en faveur de l'éducation. La question était simplement passée de mode et d'autres préoccupations tentaient l'esprit du public. On en a la preuve en constatant que, sous